

## Règlement Déstockage Réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy

Samedi 14 décembre 2024

8h/17h

- **Les tarifs**

- 20 € la journée pour les titulaires d'une carte de pêche en cours de validité (dans la limite de 10 truites par pêcheur).
- 30 € la journée pour les non-titulaires d'une carte de pêche (dans la limite de 10 truites par pêcheur).
- ½ tarif pour les pêcheurs mineurs (ils devront être sous la surveillance d'un adulte, présent le jour de la manifestation)

- **Modes de pêche**

- Tous les modes de pêche légaux sont autorisés (appâts naturels ou artificiels, leurres souples, poisson-nageur...etc).
- Une seule canne autorisée en action de pêche par pêcheur.
- Seules les truites peuvent être conservées (remise à l'eau vivant des autres espèces).
- Toutes les truites pêchées doivent obligatoirement être conservées par le pêcheur (il est interdit de remettre une truite à l'eau dans le but d'en prendre une plus grosse ; en cas de non-respect, le pêcheur incriminé sera exclu du plan d'eau sans possibilité de remboursement).
- Les truites doivent être mises à mort immédiatement après leur capture et de manière respectueuse.
- Il est strictement interdit de « vider » ses poissons sur place.
- L'option est individuelle.
- La pêche est autorisée indifféremment sur les deux plans d'eau.
- il est vivement recommandé de disposer d'une glacière pour stocker les poissons conservés

- **Organisation de la journée :**

- Pas de restauration ni de buvette sur place.
- Ouverture du site à 8h.
- Achat de l'option obligatoire au stand de la Fédération.
- Signature du présent règlement par le(s) participant(s).
- Installation du (des) pêcheur (s).
- Lorsque le pêcheur aura terminé sa partie de pêche, il devra se présenter au stand de la Fédération qui vérifiera les musettes et s'assurera du respect du présent règlement (notamment vis-à-vis du nombre de captures autorisées). En cas de non-respect du nombre de poissons conservés, le pêcheur se verra infliger une amende de 10 € par poisson supplémentaire.
- Fermeture du site à 17h.

- **Bienséance**

- Les feux à terre sont interdits. Les pêcheurs sont autorisés à faire un barbecue mais devront laisser leur emplacement dans le même état de propreté qu'ils l'ont trouvé (pas de cendres ni de déchets laissés sur place ou à l'entrée du site).
- La pêche est et doit rester un loisir. Merci de respecter les autres pêcheurs présents autour de vous.